

14ème législature

Question N° : 21237	De M. Pascal Terrasse (Socialiste, écologiste et républicain - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > impôt sur le revenu	Tête d'analyse > déductions de charges	Analyse > cotisations d'assurance complémentaire. bénéficiaires.
Question publiée au JO le : 19/03/2013 Date de changement d'attribution : 07/12/2016		

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le cas du financement de la complémentaire santé des fonctionnaires de France télécom. Dans le cadre du projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, l'accord interprofessionnel prévoit la mise en place d'un contrat obligatoire de prévoyance santé. De ce fait, les fonctionnaires de France télécom seront sans doute bientôt les derniers employés à ne pouvoir bénéficier d'une aide au financement de leur complémentaire santé. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant ce dossier.